

Comment est créée une prélatrice personnelle ?

28/11/2007

C'est l'Église elle-même, représentée par le pape, qui prend la décision de créer une prélatrice personnelle, une fois consultées les Conférences épiscopales concernées, dans le but de servir les âmes plus efficacement.

Naturellement, cette décision présuppose que soient réunis les éléments constitutifs d'une prélatrice personnelle : une communauté de

fidèles, présidée par le prélat, un clergé qui l'aide dans sa tâche pastorale, et une raison ecclésiale spécifique.

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
opusdei.org/fr-ch/article/comment-est-
creee-une-prelature-personnelle/](https://opusdei.org/fr-ch/article/comment-est-creee-une-prelature-personnelle/)
(21/03/2026)